

Commission permanente du 8 février 2021  
Annexe à la délibération n° 2/01

Indemnisation de victimes de préjudices dont le Département est responsable **Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210208-lmc100000021685-DE

Nom du bénéficiaire	Description	Acte Certifié exécutoire Envoi Préfecture : 09/02/2021 Réception Préfet : 09/02/2021 Publication RAAD : 09/02/2021
Agathe CHABOCHE Assureur AVIVA	L'enfant a été blessée lors d'un accident causé par un enfant placé sous la responsabilité du Département, une porte s'est refermée sur son index droit, l'endommageant gravement.	7 600,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 600,00 €</b>